

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes consolidés au 30 juin 2014



Normes et principes comptables appliqués par le Groupe

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards-IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du groupe Attijariwafa bank à compter du 1^{er} semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 30 juin 2014, le groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

Principes de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entités ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Les immobilisations :

Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : Le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en normes IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » ne permet pas de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.

Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés en normes IFRS.

Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.

Le coût historique d'origine est décomposé selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût :

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe. Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique.

Un actif incorporel satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût ;
- Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droits au bail :

Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis. En comptes consolidés, ils font l'objet d'un plan amortissement selon leur durée d'utilité.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes sociaux et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle.

L'acquéreur doit évaluer le coût d'acquisition comme :

- Le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise;
- Les autres coûts directement attribuables éventuellement au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est ainsi constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

- Evaluation initiale : ce goodwill devra être évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.
- Evaluation ultérieure : Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur constaté éventuellement lors des tests de dépréciation opérés annuellement ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause sa valeur comptabilisée à l'actif.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. L'acquéreur doit comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale au cours de la période d'évaluation au-delà de laquelle aucun ajustement n'est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- Option prise de ne pas retraiter les Goodwill existants au 31/12/05, et ce conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- Arrêt d'amortissement des Goodwill, car leur durée de vie est indéfinie selon la norme IFRS 3 révisée « regroupement d'entreprises » ;

- Des tests de dépréciation réguliers doivent être effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est inférieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée ;
- Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies à l'image des informations sectorielles à présenter au niveau du Groupe ;
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Cette notion intervient dans les tests de dépréciation d'actifs conformément à la norme comptable IAS 36. Si le test de dépréciation de l'actif met en exergue une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, il convient de déprécier la valeur de l'actif de la différence entre ces deux valeurs.

Stocks :

Norme :

Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus pendant le cycle normal de l'activité ;
- en cours de production dans le but d'une vente future ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des :

- coûts estimés pour l'achèvement ;
- coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Contrats de location :

Norme :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
- et, la valeur d'entrée du bien [juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux].

Options retenues par Attijariwafa bank :

Pour les contrats de location simple donnés, dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitement n'est à faire.

Les contrats de location-longues durées sont considérés comme des contrats de location simple.

Les contrats de Leasing sont des contrats de location-financement. Attijariwafa bank est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes que sa part dans le contrat.

À la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

Actifs et passifs financiers (Prêts, emprunts, dépôts) :

Norme :

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Provisions pour dépréciation sur base individuelle :

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés aux taux effectifs d'origine du prêt. Les flux futurs tiennent compte de l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement.

Dans le cas d'un prêt sans impayé mais dont des indices objectifs de dépréciation indiquent des difficultés à venir, le Groupe a recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs.

Provisions pour dépréciation sur base collective :

Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indices objectifs de dépréciation, celles-ci sont regroupées par ensembles homogènes et de caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumises à un test de dépréciation collectif.

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée :

- Des coûts de transaction (ils correspondent aux coûts d'acquisition externes directement attribuables à l'opération),
- Des commissions perçues correspondant à « des honoraires qui font partie intégrante du taux de rendement effectif du dépôt ou de l'emprunt.

Les dépôts et emprunts classés en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Un dépôt ou un emprunt peut être le contrat hôte d'un dérivé incorporé. Dans certaines conditions, le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé selon les principes applicables aux dérivés. Cette analyse doit être menée à l'initiation du contrat sur la base des clauses contractuelles.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & Créances

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances a maintenu les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a été adaptée en fonction de l'activité de chacune des entités du Groupe et a concerné les créances saines.

Provisions individuelles :

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions individuelles sur la base des :

- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Eléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

Provisions collectives :

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances saines en créances en souffrance.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôts :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le groupe Attijariwafa bank applique la norme IAS 39 §49. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.

Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.

- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs ».

Titres :

Norme :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances [catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur].

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de transaction : actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Tous les instruments dérivés sont des actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés en couverture.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille "Available For Sale": "Disponibles à la vente"

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "disponibles à la vente" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille "Held To Maturity": "Détenus jusqu'à l'échéance"

La catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'Établissement a l'intention de conserver durablement.

Ces titres sont comptabilisés au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE)

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance			
Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :			
HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
• Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	• Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement • Obligations et autres titres de créances négociables • Titres de participation...	• Bons du Trésor	• Dette CAM • Dette CIH

Prêts/emprunts de titres et titres donnés / recus en pension :

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Actions propres :

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante Attijariwafa bank. Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Dérivés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou [pour une couverture du seul risque de variation des taux de change] un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou le flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. La norme IAS39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

La juste valeur :

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques [données d'entrée de niveau 1], et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables [données d'entrée de niveau 3].

Données d'entrée de niveau 1

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme [§ 79].

Données d'entrée de niveau 2

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Les ajustements apportés aux données d'entrée de niveau 2 varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent : l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve, la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif, ainsi que le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

Un ajustement qui est significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables.

Données d'entrée de niveau 3

Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de marché est déterminée par le Groupe :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➤ CAS 1: instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➤ CAS 2: instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Assurance :

Norme :

Contrat d'assurance :

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après :

- La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :
 1. Les contrats d'assurance purs
 2. Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices
 3. Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».
- L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4 ;
- L'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance ;
- Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :
 - il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevrait pas l'intégralité des cash flows contractuels ;
 - cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevrait du réassureur.
- L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement, annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance.
- L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 « shadow accounting » appelé la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Placement de l'assurance :

Wafa Assurance			
Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :			
HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
• Le portefeuille des OPCVM consolidés	• Les actions et parts sociales • Les participations dans les SCI (Panorama...) • Les bons de trésor, les obligations non cotées...	• Néant	• Les prêts immobilisés

Provisions du passif :

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- L'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque la sortie probable de ressources est prévue dans un horizon dépassant une année, l'actualisation des provisions pour risques et charges est obligatoire.

En IFRS les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur :

- Affectation aux natures de risques inhérents ;
- Revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IFRS.

Impôt exigible et impôt différé :

Norme :

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'infirment ;
 - lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
 - la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.
- La norme interdit l'actualisation des impôts différés.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Possibilité de corriger le goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière rétrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en résultat consolidé.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

Avantages au Personnel

Norme :

L'objectif de la présente norme est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et des informations à fournir à leur sujet. La présente norme doit être appliquée à la comptabilisation, par l'employeur, de tous les avantages du personnel sauf ceux auxquels s'applique l'IFRS 2. Ces avantages comprennent notamment ceux accordés en vertu :

- de régime ou autre accord formel établi entre une entité et des membres du personnel, pris individuellement ou collectivement, ou leur représentant
- de dispositions légales ou d'accords sectoriels au terme desquels les entités sont tenues de cotiser à un régime national ou sectoriel, ou à un régime multi employeurs
- d'usages qui donnent lieu à une obligation implicite et ceci lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les avantages du personnel.

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ils comprennent 4 catégories :

Les avantages à court terme :

Ce sont les avantages du personnel [autres que les indemnités de cessation d'emploi] dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondant.

Ex : les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et congés maladie payés, l'intéressement et les primes, ...

L'entité doit comptabiliser le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie des services d'un membre du personnel au cours d'une période comptable :

- Au passif, après déduction du montant déjà payé, le cas échéant.
- En charge.

Les avantages postérieurs à l'emploi :

Ce sont les avantages du personnel qui sont payables après la fin de l'emploi.

Ex : les prestations de retraite, assurance vie et assistance médicale postérieures à l'emploi.

On distingue deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Le régime à cotisations définies : selon ce dernier une entité verse des cotisations définies à un fonds et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel. Le risque actuariel et le risque de placement sont donc, supportés par le membre du personnel.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies est simple car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense et donc il ne peut y avoir d'écarts actuariels.

L'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange des services d'un des membres du personnel :

- Au passif, après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.
- En charges

2. Le régime à prestations définies : engage l'entité à servir les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Celle-ci supporte donc le risque actuariel et le risque de placement.

La comptabilisation des régimes à prestation définies est assez complexe du fait que des hypothèses actuarielles sont nécessaires pour évaluer l'obligation et la charge et qu'il peut y avoir des écarts actuariels. De plus, les obligations sont évaluées sur une base actualisée (car peuvent être réglées de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants).

Le régime multi-employeurs qui n'est pas un régime général ni obligatoire et qui doit être classé par l'entreprise comme régime à cotisations définies ou comme régime à prestations définies, en fonction des caractéristiques du régime.

Les autres avantages à long terme :

Ils comprennent notamment les absences de longue durée rémunérées, comme les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques. Ils comprennent aussi les primes d'ancienneté et autres avantages liés à l'ancienneté et les jubilés (telles que « wissam schoghli »), les indemnités d'incapacité de longue durée, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la clôture de l'exercice, les primes et les rémunérations différées...

Habituellement, l'évaluation des autres avantages à long terme n'est pas soumise au même degré de confusion que celle des avantages postérieurs à l'emploi. C'est pour cela que la présente norme prévoit une méthode simplifiée pour la comptabilisation des autres avantages à long terme selon laquelle les réévaluations ne sont pas comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Les indemnités de cessation d'emploi :

Ce sont les avantages du personnel fournis en contrepartie de la cessation de l'emploi d'un membre du personnel résultant soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité en échange de la cessation de son emploi.

L'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes :

- La date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.
- La date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel, l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités dès qu'elle a communiqué aux membres du personnel concernés un plan de licenciement qui satisfait aux critères suivants :

- Les mesures requises pour mener le plan à bien indiquent qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan.
- Le plan indique le nombre de personnes visées par le licenciement, leur catégorie d'emploi ou leur fonction, et leur lieu de travail ainsi que sa date de réalisation prévue.
- Le plan fixe les indemnités de cessation d'emploi avec une précision suffisante pour permettre aux membres du personnel de déterminer la nature et le montant des prestations qu'ils toucheront lors de la cessation de leur emploi.

Evaluation des engagements :

Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Cela suppose d'estimer les prestations, les variables démographiques du type mortalité et rotation du personnel, les variables financières du type taux d'actualisation, et les augmentations futures des salaires qui influenceront sur le coût des prestations.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est la méthode des unités de crédit projetées « Projected Unit Credit ».

Elle équivaut à reconnaître, à la date de calcul de l'engagement, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations de fin de carrière estimées multipliées par le rapport entre l'ancienneté à la date du calcul et à la date de départ en retraite du salarié.

Cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. En conséquence, le calcul des droits est effectué en fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire estimé au jour de la fin de carrière défini.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Il a été convenu pour le cas d'Attijariwafa bank que les prestations de retraites relevaient du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

Paiements à base d'action

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'options de souscription (stocks option) ou par une offre de souscription d'action aux salariés (OPV).

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

Bilan IFRS consolidé au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

ACTIF IFRS	Notes	30/06/2014	31/12/2013	PASSIF IFRS	Notes	30/06/2014	31/12/2013
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		10 256 463	12 830 730	Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		153 193	179 058
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	56 580 086	40 687 887	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.7	1 386 624	1 294 521
Instruments dérivés de couverture		-	-	Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2.2	29 609 200	29 175 729	Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2.8	55 599 692	53 613 257
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	2.3	19 503 206	18 277 416	Dettes envers la clientèle	2.9	252 000 456	237 607 910
Prêts et créances sur la clientèle	2.4	256 402 022	250 749 882	Titres de créance émis		14 136 536	12 766 065
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-	Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance		10 043 168	10 225 201	Passifs d'impôt courant		429 452	471 405
Actifs d'impôt exigible		70 919	35 435	Passifs d'impôt différé		1 588 715	1 469 254
Actifs d'impôt différé		628 630	669 866	Comptes de régularisation et autres passifs		11 888 965	8 569 717
Comptes de régularisation et autres actifs		8 506 587	8 182 804	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participation des assurés aux bénéfices différée	2.2	463 425	-	Provisions techniques des contrats d'assurance		21 494 203	20 205 854
Actifs non courants destinés à être cédés		99 564	103 621	Provisions pour risques et charges	2.10	1 355 374	1 296 878
Participations dans des entreprises mises en équivalence		107 961	112 666	Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		142 871	135 543
Immeubles de placement		1 433 485	1 309 214	Dettes subordonnées		8 559 207	10 034 909
Immobilisations corporelles	2.5	5 060 811	4 947 698	Capital et réserves liées		10 151 765	9 466 523
Immobilisations incorporelles	2.5	1 581 772	1 552 585	Réserves consolidées		24 929 712	23 385 449
Ecart d'acquisition	2.6	6 717 218	6 718 819	- Part du groupe		20 659 949	19 600 550
				- Part des minoritaires		4 269 763	3 784 900
TOTAL ACTIF IFRS		407 064 518	385 579 553	Gains ou pertes latents ou différés, Part du Groupe		576 291	16 973
				Résultat net de l'exercice		2 671 465	5 066 237
				- Part du groupe		2 261 048	4 141 115
				- Part des minoritaires		410 416	925 122
				TOTAL PASSIF IFRS		407 064 518	385 579 553

Compte de résultat IFRS consolidé au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	Notes	30/06/2014	30/06/2013
Intérêts et produits assimilés	3.1	8 734 457	8 384 191
Intérêts et charges assimilés	3.1	3 355 681	3 218 242
MARGE D'INTERÊT		5 378 777	5 165 949
Commissions perçues	3.2	2 088 087	2 090 227
Commissions servies	3.2	200 745	165 093
MARGE SUR COMMISSIONS		1 887 343	1 925 134
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		2 032 911	1 043 830
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		226 187	517 963
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ		2 259 097	1 561 793
Produits des autres activités		2 817 313	2 642 850
Charges des autres activités		2 590 687	2 198 750
PRODUIT NET BANCAIRE		9 751 843	9 096 976
Charges générales d'exploitation		3 714 102	3 611 218
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		405 089	373 141
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		5 632 652	5 112 617
Coût du risque	3.3	-1 567 791	-971 640
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 064 861	4 140 977
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		11 104	10 038
Gains ou pertes nets sur autres actifs		14 312	17 607
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
RESULTAT AVANT IMPÔTS		4 090 276	4 168 621
Impôts sur les bénéfices		1 418 812	1 499 551
RESULTAT NET		2 671 465	2 669 070
Résultat hors groupe		410 416	448 058
RESULTAT NET PART DU GROUPE		2 261 048	2 221 012
Résultat par action (en dirhams)		11,11	10,91
Résultat dilué par action (en dirhams)		11,11	10,91

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	30/06/2014	31/12/2013
Résultat net	2 671 465	5 066 237
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	545 615	-290 241
Ecart de conversion	-102 878	-153 829
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	664 302	-122 056
Réévaluation des immobilisations	-	-
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	-	-
Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	-15 810	-14 356
Total cumulé	3 217 079	4 775 995
Part du Groupe	2 747 473	3 940 660
Part des minoritaires	469 607	835 336

Tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2012	2 012 431	7 454 092	-1 990 667	23 347 171	-9 981	30 813 046	4 581 609	35 394 656
Changements de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2012 corrigés	2 012 431	7 454 092	-1 990 667	23 347 171	-9 981	30 813 046	4 581 609	35 394 656
Opérations sur capital	22 841	662 401	-	-385 351	-	299 891	-100 660	199 231
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-59 659	-	-	-59 659	-	-59 659
Dividendes	-	-	-	-1 771 206	-	-1 771 206	-562 210	-2 333 416
Résultat de l'exercice				4 141 115		4 141 115	925 122	5 066 237
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(A)	-	-	-	-116 182	-116 182	-20 230	-136 413
Ecart de conversion	(B)	-	-	-	-85 060	-85 060	-69 852	-154 911
Gains ou pertes latents ou différés	(A)+(B)	-	-	-	-201 242	-201 242	-90 082	-291 324
Autres variations				3 103	3 103	3 103	-87 477	-84 374
Variations de périmètre				-673	787	113	43 719	43 832
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2013	2 035 272	8 116 493	-2 050 326	25 334 159	-210 437	33 225 161	4 710 022	37 935 183
Changements de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2013 corrigés	2 035 272	8 116 493	-2 050 326	25 334 159	-210 437	33 225 161	4 710 022	37 935 183
Opérations sur capital	-	-	-	314 313	-	314 313	65 749	380 063
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-1 865 941	-	-1 865 941	-486 992	-2 352 933
Résultat de l'exercice				2 261 048		2 261 048	410 416	2 671 465
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(C)	-	-	-	543 508	543 508	104 984	648 492
Ecart de conversion	(D)	-	-	-	-57 083	-57 083	-45 794	-102 878
Gains ou pertes latents ou différés	(C)+(D)	-	-	-	486 425	486 425	59 190	545 615
Autres variations				-771 953	-771 953	-771 953	-78 206	-850 159^(*)
Variations de périmètre								
Capitaux propres clôture au 30 juin 2014	2 035 272	8 116 493	-2 050 326	25 271 627	275 988	33 649 054	4 680 179	38 329 233

(*) comprend principalement la variation de la participation bénéficiaire différée relative au portefeuille de l'activité d'assurance affectée à la Vie, ainsi que des corrections non significatives relatives au traitement des actifs financiers disponibles à la vente.

Tableau des flux de trésorerie au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Résultat avant impôts	4 090 276	8 133 184	4 168 621
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	464 818	854 991	419 664
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	34 954	14 068	-2 985
+/- Dotations nettes aux provisions	1 639 547	1 956 067	1 033 041
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-11 104	-16 626	-10 038
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-265 204	-525 018	-444 519
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement			
+/- Autres mouvements	-1 506 371	-520 093	-1 657 428
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	356 640	1 763 390	-662 263
+/- Flux liés aux opérations avec les Établissements de crédit et assimilés	-7 404 690	2 704 996	-1 634 884
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	8 478 396	5 752 055	5 293 501
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-15 139 862	6 530 827	9 948 551
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers			
- Impôts versés	-1 578 657	-2 473 345	-1 432 980
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-15 644 813	12 514 533	12 174 188
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-11 197 897	22 411 107	15 680 546
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	165 602	-9 995 785	-10 063 906
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-151 688	-215 134	3 332
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-457 387	-1 042 684	-378 078
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-443 473	-11 253 604	-10 438 653
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-2 352 933	-1 648 174	-1 662 165
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-91 932	-5 316 062	717 266
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 444 865	-9 964 236	-944 899
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-44 133	-123 947	65 494
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-14 130 367	4 069 320	4 362 488

	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	13 727 361	9 658 041	9 658 041
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	12 651 672	10 434 787	10 434 787
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	1 075 689	-776 746	-776 746
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-403 006	13 727 361	14 020 529
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	10 103 270	12 651 672	11 993 017
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	-10 506 276	1 075 689	2 027 512
Variation de la trésorerie nette	-14 130 367	4 069 320	4 362 488

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les Établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension	5	
Effets publics et valeurs assimilées	37 282 023	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 128 498	-
• Titres cotés	-	
• Titres non cotés	1 128 498	
Actions et autres titres à revenu variable	17 165 906	91 391
• Titres cotés	17 165 906	91 391
• Titres non cotés		
Instruments dérivés	833 597	-
Créances rattachées	78 665	-
Juste valeur au bilan	56 488 695	91 391

2.2 Actifs financiers disponibles à la vente au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	30/06/2014	31/12/2013
Titres évalués à la juste valeur		
• Effets publics et valeurs assimilés	9 920 857	9 346 341
• Obligations et autres titres à revenu fixe	12 801 206	11 587 724
• Titres cotés	8 202 951	6 878 590
• Titres non cotés	4 598 255	4 709 134
• Actions et autres titres à revenu variable	3 049 395	3 158 833
• Titres cotés	1 746 892	1 946 608
• Titres non cotés	1 302 504	1 212 225
• Titres de participations non consolidés	4 301 167	5 082 831
Total des titres disponibles à la vente	30 072 625	29 175 729

Les actifs financiers disponibles à la vente détenus par Wafaassurance s'élevaient à 12 755 millions de dirhams à fin juin 2014 contre 12 099 millions de dirhams à fin décembre 2013.

2.3 Prêts et créances sur les Établissements de crédit
2.3.1 Prêts et créances sur les Établissements de crédit au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	30/06/2014	31/12/2013
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	18 374 479	18 061 289
Valeurs reçues en pension	825 206	17 121
Prêts subordonnés	29 135	32 551
Autres prêts et créances	173 135	130 531
Total en principal	19 401 954	18 241 491
Créances rattachées	124 224	62 467
Provisions	22 973	26 542
Valeur nette	19 503 206	18 277 416
Opérations internes au Groupe		
Comptes ordinaires	6 262 278	5 959 948
Comptes et avances à terme	23 464 179	25 917 124
Créances rattachées	263 814	447 896

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les Établissements de crédit par zone géographique au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	30/06/2014	31/12/2013
Maroc	10 368 780	8 169 342
Tunisie	1 462 351	1 697 841
Afrique subsaharienne	3 888 332	3 773 129
Europe	2 733 386	4 281 302
Autres	949 104	319 879
Total en principal	19 401 954	18 241 491
Créances rattachées	124 224	62 467
Provisions	22 973	26 542
Valeur nette au bilan	19 503 206	18 277 416

2.4 Prêts et créances sur la clientèle
2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	30/06/2014	31/12/2013
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	35 792 885	31 161 991
Autres concours à la clientèle	185 190 472	180 923 624
Valeurs reçues en pension	10 940	2 279 206
Comptes ordinaires débiteurs	30 448 327	30 479 207
Total en principal	251 442 624	244 844 029
Créances rattachées	2 249 098	1 783 398
Provisions	11 498 605	10 079 996
Valeur nette	242 193 117	236 547 431
Opérations de crédit bail		
Crédit-bail immobilier	2 773 712	2 621 866
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	11 844 324	11 965 539
Total en principal	14 618 035	14 587 405
Créances rattachées	1 844	587
Provisions	410 974	385 541
Valeur nette	14 208 905	14 202 451
Total	256 402 022	250 749 882

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

Pays	30/06/2014				31/12/2013			
	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives
Maroc	201 707 707	12 675 141	7 198 600	1 026 549	197 050 847	11 384 157	6 232 019	854 473
Tunisie	18 065 389	1 609 101	876 119	69 726	17 463 786	1 601 986	826 201	68 033
Afrique subsaharienne	27 625 194	3 430 380	2 431 987	298 508	27 166 610	3 354 340	2 318 506	162 661
Europe	314 918	8 304	8 077	-	331 405	3 194	3 645	-
Autres	624 514	13	13	-	1 075 109	-	-	-
Total en principal	248 337 722	17 722 938	10 514 796	1 394 783	243 087 757	16 343 677	9 380 370	1 085 167
Créances rattachées	2 250 942	-	-	-	1 783 985	-	-	-
Valeur nette au bilan	250 588 664	17 722 938	10 514 796	1 394 783	244 871 742	16 343 677	9 380 370	1 085 167

2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	30/06/2014			31/12/2013		
	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
Terrains et constructions	3 308 579	1 042 101	2 266 479	2 990 671	989 026	2 001 645
Equip. Mobilier, installations	2 979 288	2 555 766	423 521	2 919 843	2 505 441	414 401
Biens mobiliers donnés en location	566 668	215 302	351 366	538 857	207 003	331 854
Autres immobilisations	4 560 377	2 540 932	2 019 445	4 666 525	2 466 727	2 199 798
Total Immobilisations corporelles	11 414 912	6 354 101	5 060 811	11 115 896	6 168 198	4 947 698
Logiciels informatiques acquis	2 255 898	1 369 281	886 617	2 171 386	1 266 175	905 211
Autres immobilisation incorporelles	1 212 023	516 868	695 155	1 158 086	510 712	647 373
Total Immobilisations incorporelles	3 467 921	1 886 149	1 581 772	3 329 472	1 776 887	1 552 585

2.6 Ecart d'acquisition au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	31/12/2013	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2014
Valeur brute	6 718 819	-	-1 601	-	6 717 218
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au bilan	6 718 819	-	-1 601	-	6 717 218

2.7 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	30/06/2014	31/12/2013
Valeurs données en pension	424 527	462 242
Instruments dérivés	962 096	832 279
Juste valeur au bilan	1 386 624	1 294 521

2.8 Dettes envers les Établissements de crédit au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	30/06/2014	31/12/2013
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	26 052 400	16 053 883
Valeurs données en pension	29 373 525	37 484 461
Total en principal	55 425 925	53 538 344
Dettes rattachées	173 767	74 913
Valeur au bilan	55 599 692	53 613 257
Opérations internes au Groupe		
Comptes ordinaires créditeurs	4 517 828	4 604 172
Comptes et avances à terme	23 981 056	26 620 025
Dettes rattachées	160 411	162 409

2.9 Dettes envers la clientèle

2.9.1 Dettes envers la clientèle au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	30/06/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires créditeurs	173 811 299	167 101 005
Comptes d'épargne	57 271 968	57 459 682
Autres dettes envers la clientèle	14 639 679	11 925 259
Valeurs données en pension	5 054 287	-
Total en principal	250 777 233	236 485 946
Dettes rattachées	1 223 222	1 121 964
Valeur au bilan	252 000 456	237 607 910

2.9.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	30/06/2014	31/12/2013
Maroc	187 386 410	174 663 570
Tunisie	21 379 641	19 999 021
Afrique subsaharienne	38 126 283	37 983 571
Europe	3 121 644	3 168 602
Autres	763 255	671 183
Total en principal	250 777 233	236 485 946
Dettes rattachées	1 223 222	1 121 964
Valeur au bilan	252 000 456	237 607 910

2.10 Provisions pour risques et charges au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	Stock au 31/12/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Stock au 30/06/2014
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	75 636	-	13 774		337	-297	88 776
Provisions pour engagements sociaux	398 913	-	53 310	16 230	31 973	489	404 510
Autres provisions pour risques et charges	822 329	-	129 658	36 253	142 424	88 779	862 088
Provisions pour risques et charges	1 296 878	-	196 742	52 483	174 733	88 970	1 355 374

3.1 Marge d'intérêt au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	30/06/2014			30/06/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	7 542 480	1 847 168	5 695 312	7 388 908	1 741 848	5 647 060
Comptes et prêts / emprunts	7 127 826	1 793 038	5 334 789	6 997 628	1 694 162	5 303 466
Opérations de pensions	4 904	54 130	-49 227	5 841	47 686	-41 845
Opérations de location-financement	409 750		409 750	385 438	-	385 438
Opérations interbancaires	374 101	973 962	-599 861	382 844	856 080	-473 236
Comptes et prêts / emprunts	364 990	797 301	-432 311	382 357	780 376	-398 020
Opérations de pensions	9 112	176 661	-167 549	487	75 703	-75 216
Emprunts émis par le Groupe	-	534 551	-534 551	-	620 315	-620 315
Actifs disponibles à la vente	817 876	-	817 876	612 440	-	612 440
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	8 734 457	3 355 681	5 378 777	8 384 191	3 218 242	5 165 949

3.2 Commissions nettes au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	931 120	15 622	915 497
avec les Établissements de crédit	27 309	12 226	15 083
avec la clientèle	634 101		634 101
sur titres	38 128	1 148	36 980
de change	58 917	474	58 443
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	172 665	1 775	170 891
Prestations de services bancaires et financiers	1 156 968	185 122	971 846
Produits nets de gestion d'OPCVM	137 760	11 240	126 520
Produits nets sur moyen de paiement	609 623	141 012	468 611
Assurance	2 511		2 511
Autres	407 074	32 871	374 203
Produits nets de commissions	2 088 087	200 745	1 887 343

3.3 Coût du risque au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	30/06/2014	30/06/2013
Dotations aux provisions	-1 926 043	-1 111 106
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 782 611	-1 026 666
Provisions engagements par signature	-13 774	-21 781
Autres provisions pour risques et charges et emplois divers	-129 658	-62 659
Reprises de provisions	534 248	398 198
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	397 996	292 499
Reprises de provisions engagements par signature	337	-
Reprises des autres provisions pour risques et charges et emplois divers	135 915	105 699
Variation des provisions	-175 996	-258 732
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-16 398	-11 208
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-182 032	-253 287
Récupérations sur prêts et créances amortis	58 687	34 555
Autres pertes	-36 253	-28 792
Coût du risque	-1 567 791	-971 640

4. Information par pôle d'activités

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activité suivants :

Banque Maroc, Europe et Zone Offshore comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe

Sociétés de Financement spécialisées comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash

Banque de détail à l'international comprenant Attijari bank Tunisie, et les banques de la zone subsaharienne

Assurance et immobilier comprenant notamment Wafa Assurance

(en milliers de dirhams)

BILAN JUIN 2014	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	275 287 381	27 509 867	26 924 416	77 342 854	407 064 518
dont					
Éléments de l'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	49 720 145	100 397	6 279 111	480 433	56 580 086
Actifs disponibles à la vente	7 264 819	2 920	12 754 920	10 049 966	30 072 625
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	13 057 972	57 309	747	6 387 179	19 503 206
Prêts et créances sur la clientèle	181 788 477	24 617 283	3 054 217	46 942 045	256 402 022
Immobilisations corporelles	2 149 525	560 596	222 469	2 128 222	5 060 811
Éléments du Passif					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	51 129 386	1 189 935	5 158	3 275 213	55 599 692
Dettes envers la clientèle	188 989 174	2 383 559	2 119	60 625 604	252 000 456
Provisions techniques des contrats d'assurance			21 494 203		21 494 203
Dettes subordonnées	8 559 207				8 559 207
Capitaux propres	27 237 218	2 642 151	4 078 510	4 371 355	38 329 233

COMPTE DE RESULTAT JUN 2014	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	3 203 162	519 176	234 084	1 496 838	-74 484	5 378 777
Marge sur commissions	826 636	399 392	-12 242	901 513	-227 956	1 887 343
Produit net bancaire	5 625 670	1 091 824	725 757	2 538 146	-229 553	9 751 843
Charges de fonctionnement	2 044 511	380 438	222 432	1 296 275	-229 553	3 714 102
Résultat d'exploitation	2 238 914	556 436	448 918	820 594		4 064 861
Résultat net	1 370 524	344 292	357 750	598 899		2 671 465
Résultat net part du Groupe	1 364 644	255 050	283 655	357 699		2 261 048

5. Engagements de financement et de garantie

5.1 Engagements de financement au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	30/06/2014	31/12/2013
Engagements de financement donnés	20 051 323	18 387 355
Aux Établissements de crédit	298 022	307 518
À la clientèle	19 753 301	18 079 837
Engagements de financement reçus	5 601 216	7 399 324
Des Établissements de crédit	2 261 814	3 902 309
De l'État et d'autres organismes	3 339 402	3 497 015

5.2 Engagements de garantie au 30 juin 2014

(en milliers de dirhams)

	30/06/2014	31/12/2013
Engagements de garantie donnés	48 691 917	45 647 334
D'ordre des Établissements de crédit	6 668 267	6 653 966
D'ordre de la clientèle	42 023 650	38 993 369
Engagements de garantie reçus	27 620 338	29 545 244
Des Établissements de crédit	17 674 059	17 676 281
De l'État et d'autres organismes de garantie	9 946 278	11 868 963

6. Autres informations complémentaires :

6.1 Certificats de dépôt et Bons des sociétés de financement émis au cours du premier semestre 2014

- L'encours des certificats de dépôt à fin juin 2014 s'élève à 9,2 milliards de dirhams.

Au cours du premier semestre 2014, ont été émis pour 5,7 milliards de dirhams de certificats de dépôt dont la maturité est comprise entre 13 semaines et 5 ans et les taux entre 3,30 % et 4,60%.

- L'encours des bons des sociétés de financement à fin juin 2014 s'élève à 4,5 milliards de dirhams.

Au cours du premier semestre 2014, ont été émis pour 300 millions de dirham de bons des sociétés de financement de maturité de 2 ans et au taux de 3,90 %.

6.2 Le capital et résultat par action

6.2.1 Nombre d'actions et valeur nominale :

A fin juin 2014, le capital d'Attijariwafa Bank s'élève à 2 035 272 260 de dirhams et est constitué de 203 527 226 actions de 10 dirhams de nominal.

6.3 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWAFABANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWAFABANK EUROPE	Banque					France	IG	99,79%	92,13%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque					Sénégal	IG	83,07%	51,93%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	58,98%	58,98%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque					Mali	IG	51,00%	51,00%
CREDIT DU SENEGAL	Banque					Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque					Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDIT DU CONGO	Banque					Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque					Côte d'Ivoire	IG	51,00%	51,00%
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	Banque					Cameroon	IG	51,00%	51,00%
ATTIJARIBANK MAURITANIE	Banque					Mauritanie	IG	80,00%	53,60%
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO	Banque			(1)		Togo	IG	55,00%	55,00%
WAFASALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,91%	50,91%
WAFABAIL	Leasing					Maroc	IG	97,83%	97,83%
WAFAIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FACTORING MAROC	Affacturation					Maroc	IG	75,00%	75,00%
WAFACASH	Activités cash					Maroc	IG	99,85%	99,85%
WAFALLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFAGESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
WAFASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	79,29%	79,29%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFACORP	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
KASOVI	Holding					Iles vierges britanniques	IG	50,00%	50,00%
SAF	Holding					France	IG	99,82%	49,98%
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00%	50,00%
CAFAN	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Holding					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE	Holding					France	IG	67,00%	67,00%
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARI SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	67,23%	39,65%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	79,29%	79,29%
SOCIETE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société immobilière			(2)		Togo	IG	100,00%	100,00%

1 - Acquisition.	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.
2 - Création, franchissement de seuil.	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.
3 - Entrée de périmètre IFRS.	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.
4 - Cession.	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.
5 - Déconsolidation.	11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
6 - Fusion entre entités consolidées.	12 - Reconsolidation.

(A) Mouvements intervenus au second semestre 2012
 (B) Mouvements intervenus au premier semestre 2013
 (C) Mouvements intervenus au second semestre 2013
 (D) Mouvements intervenus au premier semestre 2014



47, rue Allal Ben Abdellah
 20 000 Casablanca - Maroc



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
 20 050 Casablanca - Maroc

ATTIJARIWAFABANK

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2014

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'ATTIJARIWAFABANK et ses filiales (Groupe ATTIJARIWAFABANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 38.329.233, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 2.671.465.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe ATTIJARIWAFABANK arrêtés au 30 juin 2014, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 23 septembre 2014

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
 Associé

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI
 Associé